



Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 15  
Votants : 19

## **EXTRAIT**

### **DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

#### **du Conseil Municipal**

**L'an deux mille vingt-six**

**Le : 6 mai**

**Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ**

**Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire**

**à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PATRICK MAZZER**

**date de la convocation du Conseil Municipal : 30/04/2026**

PRESENTS : MM. PATRICK MAZZER – MAGALIE NAY BEN AMOR – JEAN-MARC MASINI – NELLY BERNIER – ~~ROMUALD DELCOURT~~ – JULIE CHIARADIA – GUILLAUME BOULBIN – ~~ISABELLE ANDREAZZA~~ – MEHDI GASMI – SANDRA TREVISIOL – SERGE CAMBOS – NATHALIE GALLO – ~~EMILIE RIVIERE~~ – CYRIL CABIAC – SABINE BARRE – JACQUES TRIGNAC – CARLOS SANTOS – MARINA LIM – ~~GUILLAUME DEMIAUTTE~~ – ~~PASCAL DE SERMET~~ – ~~FABIENNE VASSALO~~ – ~~CLAUDE DULIN~~ – ~~MAGALIE CAMINADE~~

ABSENTS : CLAUDE DULIN – PASCAL DE SERMET – MAGALIE CAMINADE – FABIENNE VASSALLO

PROCURATION :

M. DELCOURT AYANT DONNE POUVOIR A MME CHIARADIA

MME ANDREAZZA AYANT DONNE POUVOIR A MME BARRE

MME RIVIERE AYANT DONNE POUVOIR A M. MAZZER

M. DEMIAUTTE AYANT DONNE POUVOIR A M. BOULBIN

OBJET

**Désignation du  
représentant au siège  
de l'Assemblée  
Générale de Lot-et-  
Garonne Ingénierie**

**Madame Nathalie GALLO a été élue secrétaire,**

Madame NAY BEN AMOR expose les points suivants :

Vu l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financière »,

Vu la délibération du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne en date du 16 février 2024 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Lot-et-Garonne Ingénierie », validés par le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne dans sa délibération en date du 16 février 2024 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Colayrac-Saint Cirq du 10 décembre 2025 approuvant les statuts de l'agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie » d'une part, et autorisant l'adhésion de la commune à « Lot-et-Garonne Ingénierie »,

Considérant que l'Agence Technique Départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie » répond aux besoins d'ingénierie de la Commune,

Considérant le courrier de la Présidente du Lot-et-Garonne en date du 24 avril 2026 sollicitant un représentant par Commune,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Décide** de désigner Monsieur Jean-Marc MASINI, 2ème adjoint, pour siéger à l'assemblée général de « Lot-et-Garonne Ingénierie »

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus  
Pour extrait conforme,

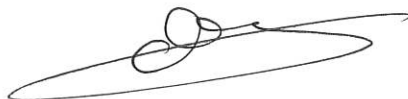
En mairie, le 6 mai 2026

La secrétaire



Nathalie GALLO

Le Maire



Patrick MAZZER